

P R O C È S - V E R B A L

Procès-verbal de la première rencontre du comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès de l'année 2014, tenue à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, 400, boul. de la Gabelle, Saint-Étienne-des-Grès, le 4 mars 2014 à 19 h.

- Sont présents :
- M. François Béland – Citoyen
 - M. Jean-Yves Guimond – Collecte Pro
 - M. Jacques Groleau – Citoyen
 - M. Robert Landry – Maire de Saint-Étienne-des-Grès
 - M. Claude Boulanger – MRC Maskinongé
 - M. Pierre Milette – Citoyen
 - M. Réal Pellerin – Citoyen
 - M. Daniel Pépin – Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie
 - M. Patrick Simard – Conseil régional de l'environnement Mauricie
- Invité :
- M. René Goyette – Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie
 - Mme Sylvie Gamache – Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie
 - M. Stéphane Comtois – Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie
 - M. François Bergeron – Consultants Enviconseil
 - M. Jocelyn Mc Clure – Châteauneuf, Tousignant, Mc Clure, arpenteurs-géomètres

1. MOT DE BIENVENUE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le président du comité, M. Jean-Yves Guimond, assure la présidence de la rencontre. Formant quorum, M. Guimond souhaite la bienvenue aux membres du comité de vigilance et les remercie de leur présence. M. Guimond propose de faire un tour de table pour que les personnes puissent se présenter.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Guimond fait la lecture à voix haute de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Pierre Milette et appuyé par M. Robert Landry d'adopter l'ordre du jour proposé en laissant le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

- 1. Mot de bienvenue et vérification du quorum;*
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;*

3. *Lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre du 28 août 2013;*
4. *Suivi du procès-verbal du 28 août 2013;*
5. *Suivi du dossier des odeurs;*
6. *Suivi du projet d'optimisation des cellules d'enfouissement du site de Saint-Étienne-des-Grès;*
7. *Suivi de l'arrivée des matières résiduelles au lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès;*
8. *Suivi environnemental du lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès;*
9. *Varia;*
10. *Date et lieu de la prochaine réunion;*
11. *Levée de la réunion.*

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 28 AOÛT 2013

M. Guimond invite les membres à prendre connaissance du procès-verbal de la rencontre du 28 août 2013 et à lui faire part de leurs commentaires.

M. Groleau mentionne qu'il faudrait ajouter au point 6, qu'il avait mentionné que le point d'observation utilisé au niveau de la Terrasse (rue Jonette) pour la modélisation n'était pas adéquat et qu'il aurait fallu utiliser un point d'observation sur la rue des Braconniers.

Il est proposé par M. Réal Pellerin et appuyé par M. Jacques Groleau d'adopter, tel que modifié ci-dessus, le procès-verbal du 28 août 2013.

Adoptée à l'unanimité.

4. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 28 AOÛT 2013

M. Simard mentionne que les points qui nécessitent un suivi font déjà partie de l'ordre du jour de la rencontre.

5. DOSSIER DES ODEURS

M. Pépin mentionne que la RGMRM a obtenu le certificat d'autorisation pour l'utilisation du système de vaporisation du produit neutralisant d'odeurs. Il souligne que ce système a donné de bons résultats lorsqu'il a été utilisé.

M. Milette demande à ce qu'une copie de la demande du certificat d'autorisation, des lettres et du certificat d'autorisation soit remise aux membres du comité de vigilance. Il demande également à ce que les mêmes documents concernant le certificat d'autorisation pour l'opération du site soient aussi remis aux membres du comité de vigilance. Les membres du comité de vigilance devraient avoir les documents de tous les certificats d'autorisation, car un de ses mandats est de vérifier si l'opération du site respecte les certificats d'autorisation.

6. SUIVI DU PROJET D'OPTIMISATION DES CELLULES D'ENFOUISSEMENT DU SITE DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS

M. Pépin rappelle qu'à la dernière rencontre on avait parlé du projet d'optimisation des cellules d'enfouissement. Plusieurs scénarios avaient été présentés et plusieurs questions avaient été soulevées. Il mentionne que M. Bergeron et M. Mc Clure ont été invités à participer à la rencontre pour répondre aux questions pointues qui pourraient être soulevées par notre présentation.

M. Pépin distribue une copie du plan de localisation pour l'hypothèse d'aménagement (projet).

Pour répondre à la question de M. Landry, M. Pépin mentionne que M. Mc Clure a mesuré la hauteur de la vieille cellule d'enfouissement de Waste Management. M. Pépin explique que la vieille cellule a été construite avec des parois d'une hauteur de 5 m et 6 % de pente pour un sommet à 110 m au-dessus du niveau de la mer. La mesure faite par M. Mc Clure indique un sommet à 106,5 m, cela est dû à l'affaissement des matières au fil du temps. Comme point de référence, M. Comtois mentionne que le stationnement de la RGMRM est à 92 m au-dessus du niveau de la mer.

M. Béland demande jusqu'à combien de mètres on creuse pour construire une cellule. M. Bergeron mentionne que cela varie en fonction de la profondeur de la nappe phréatique. L'objectif est d'être à 1,5 m au-dessus de la nappe phréatique. Le fond des cellules varie entre 6 à 20 m sous le niveau du terrain.

M. Mc Clure indique que le certificat d'autorisation obtenu en juin 2006 pour le lieu d'enfouissement de Saint-Étienne autorise une capacité maximale de 6 042 000 m³ de matières résiduelles. Il autorise aussi que le sommet des cellules d'enfouissement atteigne un maximum de 111 m. La configuration actuelle du site prévoit que le site contienne 14 cellules d'enfouissement. En utilisant des parois de 4 m et une pente de 5 %, le sommet de l'ensemble de ces 14 cellules atteindra 111 m. Le projet d'optimisation des cellules d'enfouissement propose, toujours pour une capacité maximale de 6 042 000 m³ de matières résiduelles, l'utilisation 6,5 cellules d'enfouissement, avec des parois de 12 m et une pente de 5 %. Le sommet de l'ensemble de ces 6,5 cellules atteindra aussi le maximum permis de 111 m.

Actuellement, le sommet des cellules # 1 et 2 est à environ 102 m.

M. Bergeron résume le projet en mentionnant que la nouvelle géométrie proposée permettra d'enfouir le même volume de matières résiduelles, à la même élévation maximale, sur une superficie plus petite, soit environ 6,5 cellules au lieu de 14. Ce projet a pour objectif d'optimiser les infrastructures déjà en place.

M. Béland demande qu'elle est la garantie que la RGMRM ne décidera pas d'utiliser les cellules restantes une fois le projet terminé? M. Bergeron explique que le certificat d'autorisation autorise un volume maximal. Donc si la RGMRM voudrait enfouir une tonne ou un mètre cube de plus de matières résiduelles, une nouvelle demande de certificat d'autorisation devrait être faite, ce qui impliquerait une nouvelle étude d'impact et des audiences publiques du BAPE.

M. Groleau demande quels seraient les impacts d'étirer la superficie d'enfouissement jusqu'au ¾ de la cellule # 8, tel que proposé par M. Landry. M. Comtois explique que la hauteur maximale de l'ensemble des cellules sera plus petite, soit 106,5 m. Ce scénario implique la construction de deux nouvelles cellules et pourrait même nécessiter la construction d'une nouvelle usine de traitement du lixiviat.

M. Pépin explique que plus les matières résiduelles sont enfouies sur une petite surface, plus que les coûts reliés à la gestion des biogaz, du lixiviat et du suivi sont faibles.

Au niveau du risque d'affaissement soulevé par M. Guimond à la dernière rencontre, M. Bergeron mentionne que l'étude réalisée au moment de la demande du certificat d'autorisation initiale du site (1993) a déterminé que le facteur de risque était de 3. Un sol est considéré stable lorsque le facteur de risque est au-dessus de 1. Donc, le talus est stable.

M. Milette demande si le fait de décaper les cellules causera des odeurs. M. Bergeron explique que l'ouverture des cellules se fera graduellement. Il souligne que c'est surtout le brassage des déchets qui cause des odeurs.

M. Milette demande s'il y aura un impact au niveau du bruit puisque la machinerie travaillera à une élévation supérieure. M. Bergeron mentionne qu'actuellement il n'y a rien qui coupe le son entre le site et les résidences. Donc, le bruit ne devrait pas augmenter de façon significative. La RGMRM a de nouveaux équipements qui diminuent le bruit causé par la machinerie.

M. Guimond demande si le fait d'ouvrir les cellules aura un impact sur l'alimentation en biogaz de Savoura. M. Pépin mentionne que le travail devra être fait de façon très méthodique afin de minimiser l'impact sur l'alimentation de Savoura. Il souligne que toutes les interventions sur le site peuvent avoir un impact sur l'alimentation de Savoura.

M. Landry demande à la RGMRM d'évaluer les impacts d'étirer la zone d'enfouissement jusqu'au ¾ de la cellule # 8.

7. SUIVI DE L'ARRIVÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS

M. Pépin mentionne qu'en 2013, 212 367 tonnes de matières ont été enfouies à St-Étienne-des-Grès (incluant les matières transférées du site de Champlain). En 2012, c'est 209 000 tonnes qui avaient été enfouies.

M. Pépin souligne que les prévisions de la RGMRM estiment qu'à partir de 2019, c'est 150 000 tonnes de matières résiduelles qui seront enfouies annuellement.

M. Guimond demande s'il est possible d'avoir la répartition du tonnage entre le secteur résidentiel et commercial de la région et de l'extérieur de la région. M. Pépin mentionne que ces données seront transmises aux membres du comité de vigilance.

8. SUIVI ENVIRONNEMENTAL DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS

M. Pépin mentionne que le rapport annuel ne présente aucune particularité. Le rapport annuel sera présenté à la prochaine rencontre.

M. Guimond demande à ce que le rapport annuel soit envoyé aux membres du comité de vigilance afin qu'ils puissent en prendre connaissance avant la prochaine rencontre.

9. VARIA

M. Pépin mentionne que les résultats du projet pilote sur la collecte des matières organiques sont maintenant connus. Afin de procéder à la collecte des matières organiques dans un sac qui serait déposé dans le bac à déchets, il faudrait des sacs nettement plus robustes que ce que l'on retrouve actuellement sur le marché. Il devient donc hasardeux d'opter pour cette façon de faire.

On se dirige vers une voie pour la collecte des matières organiques. La RGMRM s'inspirera des modèles des autres municipalités.

La RGMRM a gardé le volet plateforme de compostage au lieu de l'enfouissement technique de Champlain.

10. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

M. Pépin mentionne que la RGMRM procédera à l'évaluation demandée par M. Landry et qu'il communiquera avec le secrétaire du comité, M. Patrick Simard, afin qu'un sondage soit envoyé aux membres pour déterminer la date de la prochaine rencontre.

11. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CE 10^{ÈME} JOUR DE FÉVRIER 2015



Patrick Simard, secrétaire
Comité de vigilance du lieu d'enfouissement
technique de Saint-Étienne-des-Grès